MODIFICATIONS AUX REGLEMENTS DU DISTRICT D'ALSACE
POUR LA SAISON 26/27

Article 29 : modalités organisationnelles des finales de district

Origine : *Bureau du comité directeur*

Exposé des motifs :
Ces 3 dernières saisons, les finales de district se déroulaient sur 2 week-ends dans un club disposant de moyens permettant d'accueillir, un volume conséquent de rencontres.
Les deux dernières éditions auront démontré un intérêt moindre de la part des clubs qualifiés. Ainsi, il a au moins fallu enregistrer un forfait entraînant par conséquent l'annulation d'une ou plusieurs rencontres. D'autre part, le calendrier prévu des rencontres, les déplacements inhérents suscitaient régulièrement des remarques. Au niveau organisationnel, l'impact de l'évènement est moindre pour le club hôte.
Par conséquent, il est proposé de n'organiser que des finales de niveau D1, chez les séniors et chez les jeunes (masculins et féminines)

Date d'effet : fin de saison 2026/27

Ancien texte – Article 29 – finales de district	Nouveau texte – Article 29- finales de district
Les deux meilleurs champions de groupe au Fair-Play disputeront le titre de champion du District Alsace en un seul match comportant, si nécessaire, en cas d'égalité à la fin du temps règlementaire, l'épreuve des tirs au but. Les dates et terrains, en principe sur le terrain du club le mieux classé au Fair-Play, seront décidés par la Commission. Sportive du District En cas d'égalité au Fair-Play, il sera établi un classement des deux équipes en tenant compte des points acquis au prorata des rencontres jouées. En cas de nouvelle égalité, il sera tenu compte des buts marqués au prorata des rencontres jouées. En cas de nouvelle égalité, il sera tenu compte des buts marqués à l'extérieur au prorata des rencontres jouées. Ces finales pourront être délocalisées sur un site unique lors d'une journée évènementielle	**Seniors :** Le District organisera des finales de district pour le niveau D1 chez les seniors masculins et féminines (à 8 et 11), lorsque ces divisions comptent au moins 2 groupes. La commission sportive seniors définira les modalités de qualification des deux meilleurs champions de groupe en tenant compte prioritairement du classement Fair-Play. Les deux équipes se disputeront le titre de champion de District d'Alsace en un seul match comportant, si nécessaire, en cas d'égalité à la fin du temps règlementaire, l'épreuve des tirs au but. Ces finales se dérouleront dans le cadre d'une journée évènementielle sur une installation choisie par les commissions sportives du district. **Jeunes (football à 11 et à 8) :** Le District organisera des finales de district pour le niveau D1 des catégories U18M, U16M,

	U15M, U14M, U13M, U18F, U15F et U13F lorsque ces divisions comptent au moins 2 groupes. La commission sportive jeunes définira les modalités de qualification des deux meilleurs champions de groupe qui se disputeront le titre de champion de District d'Alsace en un seul match comportant, si nécessaire, en cas d'égalité à la fin du temps règlementaire, l'épreuve des tirs au but. Ces finales se dérouleront dans le cadre d'une journée évènementielle sur une installation choisie par les commissions sportives du district. NB : Lorsqu'une division ne compte qu'un seul groupe en D1, l'équipe championne du groupe sera déclarée Championne d'Alsace

.